

Paris, le 20/03/2024

## PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS REDUCTION DE MOYEN AU CONTRAT DE LIQUIDITE AVEC KEPLER CHEUVREUX

Par un acte intitulé « Contrat de Liquidité » en date du 09 mai 2001, la société Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou (ISIN: FR0000045304) a confié à la société Kepler Cheuvreux la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses CCI admises en négociation sur Euronext Paris.

En date du 20 mars 2024, en conformité avec l'article 4 de la décision AMF n°2021-01 du 22 juin 2021 renouvelant l'instauration des contrats de liquidité sur titres de capital au titre de pratique de marché admise, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Touraine Poitou a réduit les moyens affectés au contrat de liquidité de :

- 40.000€

La position, après retrait de ces moyens, en date du 20 mars 2024 est de :

- 9 615 Titres
- 53 381.12 €